

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-97

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

RECENSEMENT DE LA
POPULATION 2016 -
RECRUTEMENT DES AGENTS
RECENSEURS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Etaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : M. JOINT

Comme chaque année, la commune va réaliser en 2016, en partenariat avec l'INSEE, à l'instar de toutes les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement d'une partie de sa population correspondant à un échantillon d'environ 1 500 à 1 700 logements d'habitation (soit environ 8% du parc de logements) sélectionnés par l'INSEE.

La collecte sur le terrain débutera le **21 janvier 2016 et se terminera le 27 février 2016.**

L'INSEE préconise le recrutement d'un agent recenseur pour environ 200 logements à enquêter. Il est ainsi proposé **de constituer une équipe de 8 agents et d'un coordonnateur communal.** Le coordonnateur sera en charge de la coordination des opérations de recensement pour la campagne 2016, et le cas échéant, pourra remplacer un agent malade.

Les agents seraient rémunérés « au réel » (à la tâche), en fonction du nombre d'habitants, de logements et d'adresses effectivement recensés. Les deux séances de formation obligatoires, d'une demi-journée chacune, dispensées par l'INSEE ainsi que les opérations de repérage des adresses, en amont de la collecte, seront également rémunérées. La rémunération intégrera enfin, pour chaque agent, un forfait « déplacement ».

La prime forfaitaire d'un montant de 200 € si le taux de FLNE « Feuilles de logements non enquêtés » (calculé par rapport au nombre total de résidences principales) de leur secteur est inférieur ou égal à 5 % serait reconduite cette année.

La population légale de la commune, actualisée chaque année, étant déterminée à partir des résultats du recensement annuel de population, la qualité des opérations de collecte sur le terrain est essentielle.

Le coordonnateur communal, chargé de préparer et d'encadrer la collecte, joue un rôle déterminant pour le bon déroulement du recensement. Cette fonction incombe au responsable du service Accueil/Etat civil. Elle est définie comme suit :

- Préparer et organiser la collecte des données sur le terrain en lien avec le superviseur de l'INSEE,
- Encadrer les agents recenseurs : répartition de la charge travail, assurer le bon déroulement des opérations de collecte dans le temps imparti, organisation de réunions régulières avec les agents,
- Veiller à la mise à jour et à la fiabilité des données saisies dans le logiciel OMER,
- Assurer l'interface avec l'INSEE,
- Vérifier la conformité des adresses sur le terrain,
- Suppléer aux agents recenseurs si nécessaire,
- Réaliser les opérations de fin de collecte : clôture de la collecte, classement, établissement des bordereaux, transmission des documents à l'INSEE.

Pour cette campagne 2016, il est envisagé de revaloriser les tarifs accordés en 2015 d'environ 2%, soit :

| Tâches effectuées | Tarifs 2015 | Tarifs 2016 |
|--------------------------------------|-------------|-------------|
| Formation | 31,80 € | 32,43 € |
| Tournées de reconnaissance, par IRIS | 19 € | 19,38 € |
| Bulletins individuels, par habitant | 2,04 € | 2,08 € |
| Feuilles de logement, par logement | 1,09 € | 1,11 € |
| Adresses recensées, par adresse | 1,24 € | 1,26 € |
| Forfait déplacement | 53,04 € | 54,10 € |

Il est précisé que la commune perçoit au titre de la réalisation de l'enquête de recensement une dotation forfaitaire de l'Etat. Pour mémoire la dotation forfaitaire reçue pour le recensement 2015, d'un montant de 9 309€ a couvert en quasi totalité les charges supportées par la commune pour le recrutement des agents recenseurs.

En vue de la campagne 2016 de recensement de la population,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- DECIDE

de recruter pour cette mission 8 agents recenseurs rémunérés suivant les tarifs ci-après,

- FIXE

les tarifs de rémunération des agents recenseurs comme il suit :

| Tâches effectuées | Tarifs 2016 |
|--|--------------------|
| Formation | 32,43 € |
| Tournées de reconnaissance, par IRIS | 19,38 € |
| Bulletins individuels, par habitant | 2,08 € |
| Feuilles de logement, par logement | 1,11 € |
| Adresses recensées, par adresse | 1,26 € |
| Forfait déplacement | 54,10 € |
| Prime « qualité » conditionnée à un taux de FLNE < ou = à 5% | 200 € |

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET